

# **COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC**

**Budget des dépenses  
2005-2006**

**Rapport sur les plans et les  
priorités**

Approuvé

---

L'honorable A. Anne McLellan, C.P., députée  
Solliciteur général du Canada (ministre de la  
Sécurité publique et de la Protection civile Canada)

## Table des matières

<b>Section I - Survol</b> .....	<u>1</u>
Message du Président .....	<u>1</u>
Renseignements sommaires .....	<u>2</u>
- Raison d'être .....	<u>2</u>
- Ressources financières (en milliers de dollars) .....	<u>2</u>
- Ressources humaines (ÉTP) .....	<u>2</u>
- Priorités du Comité .....	<u>2</u>
Plans et priorités du Comité .....	<u>3</u>
- Cadre de fonctionnement .....	<u>3</u>
- Priorités et plans .....	<u>3</u>
<b>Section II - Analyse des activités de programme par objectif stratégique</b> .....	<u>5</u>
Modèle logique .....	<u>5</u>
Activités .....	<u>6</u>
- Activité de programme 1 .....	<u>6</u>
- Activité de programme 2 .....	<u>7</u>
<b>Section III - Information additionnelle</b> .....	<u>9</u>
Déclaration de la direction .....	<u>9</u>
Renseignements sur l'organisation .....	<u>10</u>
Tableau 1 : Dépenses prévues du Comité et équivalents temps plein .....	<u>11</u>
Tableau 2 : Programme par activité .....	<u>12</u>
Tableau 3 : Postes votes et législatifs indiqués dans le Budget principal .....	<u>12</u>
Tableau 4 : Coût net pour le Comité au cours de l'année budgétaire .....	<u>13</u>
Tableau 5 : Références .....	<u>14</u>

## **Section I - Survol**

---

### **Message du Président**

Le [Comité externe d'examen de la GRC](#) cherche à exercer une influence positive sur la façon dont les questions relatives aux relations de travail sont réglées au sein de la Gendarmerie. Son mandat consiste à examiner les griefs, les mesures disciplinaires et les cas de renvoi et de rétrogradation qui sont portés à son attention, ainsi qu'à formuler des conclusions et des recommandations qui aident le commissaire de la GRC à prendre des décisions à la fois justes et éclairées.

Dans tous les cas, notre priorité est de formuler des conclusions et des recommandations qui sont indépendantes, opportunes, complètes et impartiales. Nous nous efforçons de faire cela dans un milieu qui valorise l'efficacité, la transparence et le perfectionnement continu des compétences.

Au cours de la présente période de planification, nous veillerons avant tout à ce que notre travail soit empreint de qualité, tout en trouvant des façons d'améliorer notre efficacité. Nous continuerons également à renforcer nos fonctions de gestion dans le but de remplir les engagements pris à la grandeur du gouvernement en matière de reddition de comptes et de transparence.

Au cours de la dernière année, le Comité a dû déployer des efforts considérables pour répondre aux attentes du gouvernement relativement à un nouveau cadre de présentation des résultats. Aussi, nous nous sommes préparés à satisfaire aux nouvelles exigences imposées par la modernisation du régime de gestion des ressources humaines au sein de la fonction publique. Les nouvelles initiatives sont sources de défis, mais elles présentent également des possibilités, et nous sommes toujours prêts à accroître notre rendement et notre transparence. Je suis très reconnaissant de la contribution qu'ont apportée tous les employés du Comité à cette entreprise.

Le Président,

Philippe Rabot

9 février 2005

## Renseignements sommaires

### Raison d'être

Le Comité externe d'examen de la GRC est un organisme indépendant et impartial, qui vise à favoriser un régime de relations de travail, au sein de la GRC, qui est juste et équitable, conformément aux principes de droit applicables. Pour ce faire, le Comité procède à un examen indépendant des appels relatifs à des mesures disciplinaires et à des mesures de renvoi et de rétrogradation, ainsi que de certaines catégories de griefs qui peuvent être renvoyés devant lui conformément à l'article 33 de la *Loi sur la GRC* et à l'article 36 du *Règlement de la GRC*.

### Ressources financières (en milliers de dollars)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
879	879	879

### Ressources humaines (ÉTP)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
6	6	6

### Priorités du Comité

	Type	Dépenses prévues (en milliers de dollars)		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
1. Mettre l'accent sur l'efficacité et la qualité du processus de gestion des cas et maintenir un environnement optimal pour le personnel du CEE	continue	526	526	526
2. Accroître l'efficacité du processus de gestion des cas	continue	66	66	66
3. Accroître la transparence et l'efficacité des opérations	continue	66	66	66
4. Faire mieux connaître le travail du CEE	continue	221	221	221

## Plans et priorités du Comité

### Cadre de fonctionnement

Le Comité externe d'examen de la GRC a été créé par suite de modifications apportées à la *Loi sur la GRC* et adoptées en 1986, et il a commencé ses opérations en 1987. Il s'agit d'un tribunal indépendant et impartial qui vise à favoriser un régime de relations de travail, au sein de la GRC, qui est juste et transparent, dans le respect des principes de droit et des politiques applicables. Pour ce faire, il procède à un examen indépendant de certaines catégories de griefs, ainsi que des appels relatifs à des mesures disciplinaires et à des mesures de renvoi et de rétrogradation, conformément aux dispositions de la *Loi sur la GRC*. Il communique ensuite ses conclusions et ses recommandations au commissaire de la GRC. Il incombe à ce dernier de rendre la décision finale dans chaque cas. Toutefois, la *Loi* exige que le commissaire tienne compte des conclusions et des recommandations du Comité. Si le commissaire choisit de ne pas donner suite aux recommandations du Comité, la *Loi sur la GRC* exige qu'il présente des raisons écrites pour le justifier.

Au cours des deux dernières années, la GRC a renvoyé 91 cas devant le Comité. Ce dernier doit toujours être prêt à composer avec des fluctuations dans sa charge de travail, car il ne sait jamais d'une année à l'autre quel sera le nombre de cas qui lui seront renvoyés. À l'heure actuelle, Philippe Rabot est à la fois membre, président et premier dirigeant du Comité. Pour assumer ses responsabilités à l'égard du programme et des opérations, M. Rabot reçoit l'aide de six employés à temps plein. En tant qu'organisme du gouvernement fédéral, le Comité doit procéder à des examens opportuns, conformément à son mandat, et il s'engage à répondre à toutes les exigences du gouvernement en matière de reddition de comptes de la gestion.

### Priorités et plans

#### **1. Mettre l'accent sur l'efficacité et la qualité du processus de gestion des cas et maintenir un environnement optimal pour le personnel du CEE (*continue*)**

Cette priorité continue est essentielle pour que le Comité assume sa principale obligation prévue par la *Loi* et qui consiste à exercer une influence positive sur le milieu des relations de travail de la GRC. Le Comité veillera à ce que ses outils de recherches juridiques et stratégiques soient à jour et complets, et s'assurera que chaque employé dispose d'un plan de formation individuel et qu'il a l'occasion, au moment opportun, de perfectionner ses compétences. Aussi, au cours de la prochaine période de planification, le Comité tiendra des consultations internes et préparera un énoncé de valeurs et d'éthique. Enfin, il continuera de mettre l'accent sur l'amélioration des communications internes et tiendra régulièrement des réunions avec le personnel et des consultations auprès de celui-ci.

## **2. Accroître l'efficacité du processus de gestion des cas** *(continue)*

Compte tenu de sa taille restreinte et de sa charge de travail considérable, le Comité doit toujours s'employer à accroître son efficacité dans tous les domaines. Afin de respecter cette priorité, le Comité examinera son processus d'établissement des rapports sur les cas afin de trouver des façons de le simplifier. Certaines mesures ont déjà été adoptées pour améliorer l'efficacité, et leurs répercussions font l'objet d'un suivi. Aussi, le Comité prévoit mettre à jour ses pratiques et ses politiques et les réunir dans un manuel facilement consultable. Ce manuel sera un ressource utile pour le personnel, tant à des fins opérationnelles que sur le plan des programmes.

## **3. Accroître la transparence et l'efficacité des opérations** *(continue)*

Les opérations du Comité doivent être efficaces pour qu'un temps maximal puisse être consacré aux activités de programme. Au cours des derniers mois, le Comité a mis en oeuvre un certain nombre de mesures qui lui permettront de suivre les résultats et d'utiliser des données concernant la mesure du rendement pour prendre des décisions de gestion éclairées. De plus, le Comité continuera la mise en oeuvre de sa stratégie de mesure du rendement.

## **4. Accroître la transparence du travail du CEE et faire mieux connaître celui-ci** *(continue)*

Au cours de la prochaine période de planification, le Comité espère élaborer et mettre en oeuvre un stratégie de liaison. Il continuera de veiller à ce que les renseignements à son sujet ainsi que ses conclusions et ses recommandations soient facilement accessibles aux intéressés et aux membres du public en tenant à jour son site Web, en publiant et en distribuant le *Communiqué* tous les trois mois, en diffusant ses rapports gouvernementaux et en répondant aux demandes de renseignements avec promptitude et exactitude.

## Section II - Analyse des activités de programme par objectif stratégique

### Modèle logique

Au cours des derniers mois, le président et tous les employés du Comité ont participé à un exercice visant à élaborer une stratégie de mesure du rendement. Le Comité a examiné son mandat et ses exigences en matière de programme et adopté, pour sa gouverne, le modèle logique suivant :

Intrants	Ressources financières (budget : 772 000 \$) Personnel (6 ÉTP)
Activité	1. Examen des cas indépendant, opportun, équitable et impartial, menant à la formulation de conclusions et de recommandations judicieuses dans tous les cas renvoyés devant le Comité.  2. Diffusion de renseignements sur le rôle du Comité et sur ses conclusions et recommandations, ainsi que sur les principes juridiques pertinents.
Extrants	<u>Activité 1</u> Rapports sur les conclusions et les recommandations pour chaque cas examiné qui sont indépendants, opportuns, équitables et impartiaux. (Au nombre des destinataires des rapports du Comité, mentionnons le commissaire de la GRC (par l'entremise de la Direction des normes professionnelles et des examens externes) et les parties intéressées; la GRC dans son ensemble et le public ont accès à un résumé de chaque rapport.)  <u>Activité 2</u> Outils de communication ( <i>Communiqué</i> , une publication trimestrielle; rapport annuel; site Web; présentations et séances d'information; réponses aux demandes d'information; rapports au SCT).
Résultats immédiats	<u>Activité 1</u> Les destinataires des rapports complets et sommaires du Comité comprennent très bien les motifs invoqués par le Comité pour justifier ses conclusions et ses recommandations dans tous les cas.  <u>Activité 2</u> L'ensemble de la GRC et le grand public sont informés au sujet du rôle et des décisions du Comité et en apprennent davantage relativement aux principes juridiques pertinents.
Résultats intermédiaires	<u>Activité 1</u> Tous les destinataires des rapports sur les conclusions et les recommandations du Comité et des sommaires de ces rapports sont mieux informés grâce aux recommandations indépendantes reçues du Comité et utilisent ces connaissances pour prendre des décisions concernant les relations de travail.  <u>Activité 2</u> À la GRC, les utilisateurs des outils de communication du Comité sont mieux informés lorsqu'ils participent aux procédures régissant les relations de travail à la Gendarmerie et connaissent mieux les dispositions législatives, les dispositions réglementaires et les politiques pertinentes. À l'extérieur de la GRC, les utilisateurs des outils de communication du Comité comprennent mieux le processus de gestion interne de la GRC et, en général, les principes juridiques pertinents.
Résultat final (stratégique)	<b>Le Comité externe d'examen de la GRC cherche à exercer une influence positive sur la façon dont les questions relatives aux relations de travail sont réglées au sein de la Gendarmerie.</b>

## Activités

Afin d'atteindre ses résultats stratégiques, le Comité exécute deux activités principales.

**Activité de programme 1** : Examen des cas indépendant, opportun, équitable et impartial, menant à la formulation de conclusions et de recommandations judicieuses dans tous les cas renvoyés devant le Comité

Résultats prévus	Tous les destinataires des rapports sur les conclusions et les recommandations du Comité et des sommaires de ces rapports sont mieux informés grâce aux recommandations indépendantes reçues du Comité et utilisent ces connaissances pour prendre des décisions concernant les relations de travail.
Indicateur	Mesure dans laquelle les recommandations du Comité sont utilisées, comme on peut le mesurer avec les renseignements sur les questions soulevées par le Comité qui conduisent à des changements dans les pratiques, les politiques ou les procédures concernant les relations de travail à la GRC.
Source de données	Rapport sur l'examen des entrevues et des dossiers internes
Fréquence	Une fois par année
Données réelles	À déterminer
Date d'entrée en vigueur de la valeur réelle	À déterminer
Objectif	À déterminer

Le président du Comité peut statuer sur des questions soumises au Comité par la GRC, soit en se fondant sur les documents versés au dossier, soit à la suite d'une audience. Dans l'exécution de son travail d'examen, le Comité tente d'assurer un équilibre entre des intérêts tout aussi complexes que variés, tout en veillant à ce que les principes du droit administratif et du travail et les recours prévus par la *Loi sur la GRC* soient respectés. Dans chaque cas, il doit tenir compte de l'intérêt public et assurer le respect du droit des membres de la GRC à un traitement équitable et juste.

En mettant l'accent sur l'efficacité et l'efficience du processus d'examen des cas et des fonctions de gestion, le Comité s'emploiera à atteindre ce résultat.



Ressources financières pour l'activité de programme 1 (en milliers de dollars)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
658	658	658

Ressources humaines pour l'activité de programme 1 (ÉTP)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
4	4	4

**Activité de programme 2 :** Diffusion de renseignements sur le rôle du Comité et sur ses conclusions et recommandations, ainsi que sur les principes juridiques pertinents.

Résultats prévus	À la GRC, les utilisateurs des outils de communication du Comité sont mieux informés lorsqu'ils participent aux procédures régissant les relations de travail à la Gendarmerie et connaissent mieux les dispositions législatives, les dispositions réglementaires et les politiques pertinentes. À l'extérieur de la GRC, les utilisateurs des outils de communication du Comité comprennent mieux le processus de gestion interne de la GRC et, en général, les principes juridiques pertinents.
Indicateur	Nombre total de personnes jointes avec les outils de communication du CEE de la GRC; nombre de visites du site Web.
Source de données	Site Web du CEE de la GRC; listes de diffusion; système de suivi interne des demandes d'information.
Fréquence	Une fois par année
Données réelles	À déterminer
Date d'entrée en vigueur de la valeur réelle	À déterminer
Objectif	À déterminer

Le Comité veille à ce que ses conclusions et ses recommandations applicables à chaque cas soient expliquées clairement aux parties en cause et au commissaire de la GRC. Les résumés de ces conclusions et de ces recommandations, ainsi que les articles d'intérêt et les renseignements sur des questions connexes sont largement distribués au moyen d'une publication trimestrielle (*Communiqué*), de même que sur le site Web du CEE, dans son rapport annuel et dans d'autres documents respectant l'obligation gouvernementale de rendre des comptes.

Une des priorités du Comité consiste à mettre les renseignements à la disposition des intéressés, au moment opportun et de manière accessible, tout en respectant l'objectif absolu d'exercer une influence positive sur le milieu des relations de travail de la GRC et de communiquer des connaissances et des idées aux responsables du droit administratif et du droit du travail.

Ressources financières pour l'activité de programme 2 (en milliers de dollars)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
221	221	221

Ressources humaines pour l'activité de programme 2 (ÉTP)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
2	2	2

## **Section III - Information additionnelle**

---

### **Déclaration de la direction**

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2005-2006 du [Comité externe d'examen de la GRC](#).

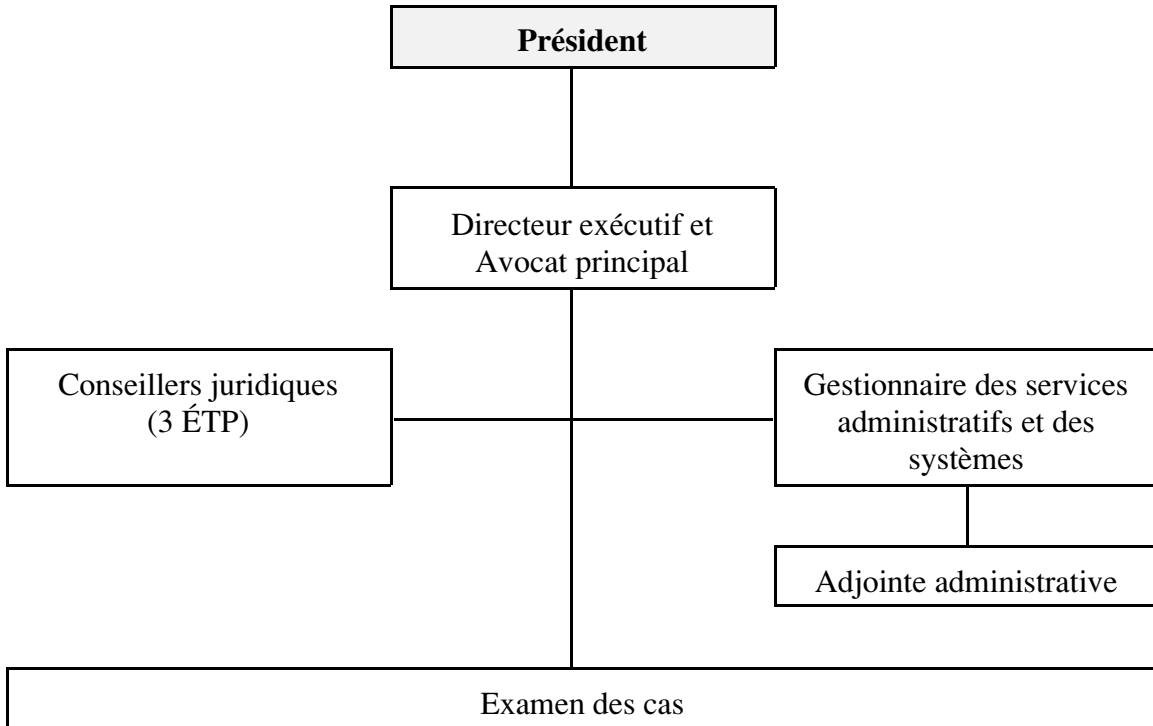
Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenus dans le *Guide pour la préparation de la partie III du Budget des dépenses : Rapports sur les plans et priorités*.

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans les Lignes directrices du SCT;
- Il est fondé sur la structure de responsabilisation approuvée du ministère, telle qu'elle est indiquée dans sa Structure des ressources et des résultats de gestion;
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- Il fait état des sommes qui ont été allouées en fonction des dépenses prévues approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor selon le RPP.

Catherine Ebbs  
Directrice exécutive et avocate principale (par intérim)

9 février 2005

**Renseignements sur l'organisation**



**Tableau 1 : Dépenses prévues du Comité et équivalents temps plein**

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005	<b>Dépenses prévues 2005-2006</b>	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
<b>Activité de programme</b>				
<b>1. Examen des cas indépendant, opportun, équitable et impartial, menant à la formulation de conclusions et de recommandations judiciaires dans tous les cas renvoyés devant le Comité</b>	661	<b>658</b>	658	658
<b>2. Diffusion de renseignements sur le rôle du Comité et sur ses conclusions et recommandations, ainsi que sur les principes juridiques pertinents</b>	223	<b>221</b>	221	221
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	884	<b>879</b>	879	879
Moins : Revenus disponibles	0	<b>0</b>	0	0
<b>Total du Budget principal des dépenses</b>	884	<b>879</b>	879	879
<i>Rajustements :</i>				
Budget supplémentaire des dépenses				
- Report du Budget de fonctionnement	38	<b>0</b>	0	0
<i>Autre :</i>				
- Crédit 15 du CT	3	<b>0</b>	0	0
- Régime d'avantages sociaux des employés	1	<b>0</b>	0	0
<i>Total des rajustements</i>	42	<b>0</b>	0	0
<b>Dépenses nettes prévues</b>	926	<b>879</b>	879	879
Moins : Revenus non disponibles	0	<b>0</b>	0	0
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	114	<b>115</b>	115	115
<b>Coût net pour le Comité</b>	1040	<b>994</b>	994	994
<b>Équivalents temps plein</b>	6	<b>6</b>	6	6

**Tableau 2 : Programme par activité**

2005-2006 (en milliers de dollars)		
Activité de programme	Fonctionnement	Total des dépenses prévues
1. Examen des cas indépendant, opportun, équitable et impartial, menant à la formulation de conclusions et de recommandations judiciaires dans tous les cas renvoyés devant le Comité	658	658
2. Diffusion de renseignements sur le rôle du Comité et sur ses conclusions et recommandations, ainsi que sur les principes juridiques pertinents	221	221
<b>Total</b>	<b>879</b>	<b>879</b>

**Tableau 3 : Postes votés et législatifs indiqués dans le Budget principal**

2005-2006 (en milliers de dollars)			
Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	Budget principal actuel	Budget précédent
80	Dépenses de fonctionnement	772	769
5	Dépenses en capital	0	0
10	Subventions et contributions	0	0
(S)	Ministre recevant un salaire et une allocation automobile	0	0
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	107	115
	<b>Total pour le Comité</b>	<b>879</b>	<b>884</b>

**Tableau 4 : Coût net pour le Comité au cours de l'année budgétaire**

(en milliers de dollars)	2005-2006
<b><i>Dépenses nettes prévues</i></b> (dépenses totales du Budget principal des dépenses plus rajustements conformément au tableau des dépenses prévues)	<b>879</b>
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	72
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	43
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	0
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	0
	<b>115</b>
<i>Moins : Revenues non disponibles</i>	<b>0</b>
<b>Coût net pour le Comité en 2005-2006</b>	<b>994</b>

## Tableau 5 : Références

<p>Comité externe d'examen de la GRC C.P. 1159, Succ. « B » Ottawa (Ontario) K1P 5R2</p> <p>Tél : (613) 998-2134 Télec. : (613) 990-8969 Site Web : <a href="http://www.erc-cee.gc.ca">www.erc-cee.gc.ca</a> Courriel : <a href="mailto:org@erc-cee.gc.ca">org@erc-cee.gc.ca</a></p>	<p><a href="#">Rapport annuel du Comité externe d'examen de la GRC</a></p> <p><a href="#">Communiqués du Comité externe d'examen de la GRC</a></p>
--	--